



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 10 février 2026 par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Glever, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun
Absent excusé :

1 – Championnat :

Match de D3 poule O – MOELAN US 3 – CLOHARS CARNOET US 2 du 1^{er} février

Match arrêté à la 23^{ème} minute de jeu suite à la blessure d'un joueur de CLOHARS CARNOET US 2 ayant entraîné l'intervention des pompiers

La Commission Sportive dit le **match à rejouer** et fixe la rencontre au dimanche 11 mars 2026 à 13h30

1 – FMI :

La Commission Sportive rappelle que la transmission des FMI doit être réalisée avant le lundi matin 8h00.

Par ailleurs, lorsqu'une rencontre est remise le jour du match, une feuille de match doit être impérativement remplie, il en est de même en cas de forfait déclaré après le samedi 12h00.

2 – Matchs remis :

La Commission Sportive rappelle que les matchs remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier et la liste est consultable sur le site du District.

5- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
08/02/2026	D3 E	La Roche Maurice Us 2	Pencran Us 2	La Roche Maurice Us 2	30,00 €
08/02/2026	D3 E	Treflez Et S 1	St Méen Fc 1	St Méen Fc 1	30,00 €
08/02/2026	D3 H	Berrien Huelgoat Es 2	Plougonven Ju 3	Plougonven Ju 3	30,00 €
08/02/2026	D3 M	Ploneis Et S 2	Quimper Italia Us 3	Ploneis Et S 2	30,00 €



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Forfait Généraux :

D3 poule E

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (19/10, 14/12, 11/01, 08/02), la Commission Sportive déclare l'équipe de LA ROCHE MAURICE US 2 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 120,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN